

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AUX AUDIENCES DU BAPE

EN REGARD DU PROJET PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOUDANS LES MRC DES BASQUES ET DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Présenté par monsieur Gilbert Pigeon, maire de Saint-Eugène-de-Ladrière dûment mandaté par la résolution unanime numéro 211-2015 du conseil municipal en date du 5 octobre 2015.

La Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière a toujours cru que le développement du milieu passe par l'énergie éolienne et de ce fait, de nombreux efforts et travail ont été faits depuis 2001 dans les dossiers d'implantation de parc éolien, le conseil municipal a accepté de payer pour exécuter une étude préliminaire des vents qui a coûté 30,000\$, la population a toujours tenté et appuyé les projets éoliens sur son territoire, qui souvent, ont avorté. À 3 reprises, des projets ont été préparés et déposés, situés en partie sur notre territoire, dans des appels d'offres d'Hydro-Québec.

Quoiqu'il en soit, la population de St-Eugène de 430 personnes, accepte et désire fortement l'implantation d'un projet éolien dont les retombées économiques procureraient une hausse de vitalité économique très appréciable et salutaire pour la survie des services existants tels que la station-service et dépanneur.

Nous avons la conviction que tout le temps que durera la construction du parc éolien, il y aura un plus fort achalandage, d'une part, par le passage des employés qui devront se loger et se nourrir, et si un des chemins d'accès pour se rendre sur le lieu de construction du parc, est situé sur le territoire de St-Eugène-de-Ladrière, ceci contribuerait fortement à la sauvegarde de nos services de proximité notamment, la station-service et dépanneur, l'Hébergement Ladrière qui offre de louer des chambres, le club L'Étang du Moulin où des repas sont offerts à la cafétéria.

Et, si on se projette dans l'avenir, nous sommes en droit de croire qu'environ 10 emplois permanents seront créés après la construction du parc éolien. Ces emplois amèneront des gens à demeurer à St-Eugène, donc, plus de familles à s'installer, si ces gens ont des enfants d'âge scolaire, ceci permettrait de sauvegarder notre école primaire.

Tous les points positifs reliés à ce projet d'implantation d'un parc éolien dépassent de beaucoup, les quelques contraintes existantes sonores et visuelles. Pour St-Eugène-de-Ladrière, l'emplacement des éoliennes sur le territoire de la Seigneurie Nicolas Riou, causera des contraintes aussi au niveau de la chasse, ce dont Gestion Solifor (propriétaire de la Seigneurie) est bien consciente et cette dernière est prête à aménager un chemin d'accès pour les travailleurs afin de se rendre sur le terrain où est installé 6 éoliennes. Les quelques 400 travailleurs, durant la période de construction, peuvent arriver de l'est ou de l'ouest alors ce fait prouve bien la volonté du milieu à ce que ce projet soit réalisé.

La population de St-Eugène-de-Ladrière est pratiquement unanime à ce projet, conditionnellement à ce que des efforts de la part de Développement EDF EN soit mis en place pour optimiser les retombées économiques dans le milieu, ce que Développement EDF EN a toujours fait , si on se réfère à d'autres projets exécutés dans la région du BSL .



Gilbert Pigeon, maire